



FORAGE

ORBIT  **GARANT**
DRILLING

*États financiers consolidés
intermédiaires condensés
Non audités*



*Premier trimestre terminé
le 30 septembre 2011*

FORAGE ORBIT GARANT INC.

État consolidé des résultats intermédiaires condensé

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2011 et 2010

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action)

(non audités)

	Notes	30 septembre 2011 (3 mois) \$ (note 19)	30 septembre 2010 (3 mois) \$ (note 19)
Produits tirés de contrats	18	37 091	27 385
Coût des produits tirés de contrats	6	28 173	21 781
Marge brute		<u>8 918</u>	<u>5 604</u>
Charges			
Frais généraux et administratifs	6	3 576	2 423
Autres charges (produits)	6	(98)	33
Charges financières	6	212	60
		<u>3 690</u>	<u>2 516</u>
Bénéfice avant les éléments suivants		5 228	3 088
Participation aux résultats nets d'une société associée		-	101
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices		<u>5 228</u>	<u>3 189</u>
Impôts sur les bénéfices	14		
Exigibles		1 714	1 059
Différés		(163)	(88)
		<u>1 551</u>	<u>971</u>
Bénéfice net attribuable aux actionnaires		<u>3 677</u>	<u>2 218</u>
Bénéfice par action attribuable aux actionnaires :	13		
De base		0,11	0,07
Dilué		0,11	0,07

FORAGE ORBIT GARANT INC.

État consolidé du résultat global intermédiaire condensé

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2011 et 2010

(en milliers de dollars canadiens)

(non audités)

	30 septembre 2011 (3 mois)	30 septembre 2010 (3 mois)
	\$ (note 19)	\$ (note 19)
Bénéfice net	3 677	2 218
Autres éléments du résultat global		
Perte non réalisée sur la conversion des investissements nets dans des établissements étrangers	(29)	-
Résultat global attribuable aux actionnaires	3 648	2 218

FORAGE ORBIT GARANT INC.

État consolidé des variations des capitaux propres intermédiaires condensé

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2011 et 2010

(en milliers de dollars canadiens)

(non audités)

	Capital-actions	Surplus d'apport	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
	\$ (note 13)	\$	\$	\$	\$ (note 19)
Solde au 1er juillet 2010	51 898	1 703	35 991	-	89 592
Bénéfice net	-	-	2 218	-	2 218
Rémunération à base d'actions	-	154	-	-	154
Solde au 30 septembre 2010	51 898	1 857	38 209	-	91 964
Bénéfice net	-	-	9 228	-	9 228
Émission d'actions	1 488	-	-	-	1 488
Rémunération à base d'actions	-	665	-	-	665
Juste valeur des options sur actions exercées	-	(2)	-	-	(2)
Solde au 30 juin 2011	53 386	2 520	47 437	-	103 343
Bénéfice net	-	-	3 677	-	3 677
Émission d'actions	16	-	-	-	16
Rémunération à base d'actions	-	224	-	-	224
Juste valeur des options sur actions exercées	-	(5)	-	-	(5)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(29)	(29)
Solde au 30 septembre 2011	53 402	2 739	51 114	(29)	107 226

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Bilan consolidé intermédiaire condensé

Au 30 septembre 2011, au 30 juin 2011 et au 1er juillet 2010

(en milliers de dollars canadiens)

(non audités)

	Notes	30 septembre 2011	30 juin 2011	1er juillet 2010
		\$	\$	\$
ACTIF				
Actif à court terme			(note 19)	(note 19)
Encaisse		-	-	8 114
Débiteurs		33 684	33 081	21 188
Débiteurs relatifs à la cession de placements dans une société associée		-	784	-
Stocks	7	38 001	33 646	22 708
Impôts sur les bénéfices à recevoir		2 562	2 412	2 351
Charges payées d'avance		436	689	460
		<u>74 683</u>	<u>70 612</u>	<u>54 821</u>
Actif à long terme				
Placements dans une société associée		-	-	886
Immobilisations corporelles	8	47 297	43 223	31 681
Écart d'acquisition	9	22 715	22 715	19 698
Actifs incorporels	10	5 474	6 086	1 374
Total de l'actif		<u><u>150 169</u></u>	<u><u>142 636</u></u>	<u><u>108 460</u></u>
PASSIF				
Passif à court terme				
Découvert bancaire		887	698	-
Créditeurs et charges à payer		16 601	19 009	17 158
Contrepartie conditionnelle	2	792	774	-
Tranche à court terme de la dette à long terme	11	440	168	203
		<u>18 720</u>	<u>20 649</u>	<u>17 361</u>
Passif à long terme				
Contrepartie conditionnelle	2	1 387	1 356	-
Dette à long terme	11	20 384	14 673	172
Impôts différés	14	2 452	2 615	1 335
		<u>42 943</u>	<u>39 293</u>	<u>18 868</u>
CAPITAUX PROPRES				
Capital-actions	13	53 402	53 386	51 898
Surplus d'apport		2 739	2 520	1 703
Bénéfices non répartis		51 114	47 437	35 991
Cumul des autres éléments du résultat global		(29)	-	-
Capitaux propres attribuables aux actionnaires		<u>107 226</u>	<u>103 343</u>	<u>89 592</u>
Total du passif et des capitaux propres		<u><u>150 169</u></u>	<u><u>142 636</u></u>	<u><u>108 460</u></u>

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

(signé) Eric Alexandre, administrateur

(signé) Jean-Yves Laliberté, administrateur

FORAGE ORBIT GARANT INC.

État consolidé des flux de trésorerie intermédiaires condensé

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2011 et 2010

(en milliers de dollars canadiens)

(non audités)

	Notes	30 septembre 2011 (3 mois) \$ (note 19)	30 septembre 2010 (3 mois) \$ (note 19)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices		5 228	3 189
Éléments sans effet sur la trésorerie :			
Amortissement des immobilisations corporelles		2 240	1 624
Amortissement des actifs incorporels		612	357
Perte (gain) sur cession d'immobilisations corporelles	8	(163)	57
Rémunération à base d'actions		224	154
Charges financières		212	60
Variation de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle		49	-
Participation aux résultats nets d'une société associée			
déduction faite des dividendes		-	(101)
		<u>8 402</u>	<u>5 340</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation	15	(7 114)	(5 428)
Impôts sur les bénéfices versés		(1 864)	(2 029)
Charges financières versées		<u>(191)</u>	<u>(42)</u>
		<u>(767)</u>	<u>(2 159)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Produit de la vente de placements		784	-
Acquisition d'immobilisations corporelles		(6 651)	(2 671)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles		<u>485</u>	<u>100</u>
		<u>(5 382)</u>	<u>(2 571)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Produit de l'émission d'actions		11	-
Produit de la dette à long terme		8 225	70
Remboursement de la dette à long terme		<u>(2 263)</u>	<u>(68)</u>
		<u>5 973</u>	<u>2</u>
Effet des variations des cours de change		<u>(13)</u>	<u>-</u>
Diminution nette de l'encaisse		(189)	(4 728)
Encaisse (découvert bancaire) au début de la période		<u>(698)</u>	<u>8 114</u>
Encaisse (découvert bancaire) à la fin de la période		<u><u>(887)</u></u>	<u><u>3 386</u></u>

Renseignements complémentaires

15

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires condensés

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2011 et 2010

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

(non audités)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Forage Orbit Garant Inc. (la « Société »), regroupée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, exerce ses activités principalement dans le domaine du forage au diamant en surface et souterrain au Canada, aux États-Unis, en Amérique centrale et en Amérique du Sud.

Le siège social de la Société est situé au 3200 boul. Jean-Jacques Cossette, Val-d'Or (Québec), Canada. La Société détient des participations dans plusieurs entités dont les pourcentages de droits de vote dans ses principales filiales sont :

	<u>% droits de vote</u>
Services de forage Orbit Garant inc.	100 %
9116-9300 Québec inc.	100 %
Orbit Garant Ontario inc.	100 %
Drift Exploration Drilling inc.	100 %
Drift de Mexico SA de CV	100 %
Forage Orbit inc.	100 %
9129-5642 Québec inc.	100 %

2. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

Acquisition de 1085820 Ontario Limited (Advantage Control Technologies) :

Le 8 novembre 2010, la Société a acquis la totalité des actions émises et en circulation de 1085820 Ontario Limited (entreprise spécialisée dans le développement de nouvelles technologies dans le domaine du forage) pour une contrepartie nette totale de 3 585 \$, payable au moyen d'un montant en espèces de 2 935 \$, de l'émission de 132 743 actions ordinaires de la société d'un montant de 650 \$ ainsi qu'une contrepartie conditionnelle de 2 014 \$. De plus, la Société paiera un montant en espèces de 521 \$ relativement au fonds de roulement net de la société lors de l'acquisition. Les créiteurs relatifs à l'acquisition de l'entreprise ne portent pas intérêt et sont payables dans les dix jours suivant la livraison des états financiers de 1085820 Ontario Limited. Un montant de 4 322 \$ a été comptabilisé à titre d'actifs incorporels et 1 846 \$ à titre d'écart d'acquisition. Le montant d'écart d'acquisition n'est pas déductible fiscalement.

De plus, la Société a acquis certains équipements relatifs à cette entreprise pour un montant payable en espèces de 375 \$.

Le prix d'achat de 1085820 Ontario Limited est assujéti à un ajustement pouvant atteindre 2 400 \$ calculé en fonction de l'atteinte de certains objectifs précis au titre des bénéfices pour les périodes se terminant les 8 novembre 2011, 2012 et 2013. La provision pour contrepartie conditionnelle a été évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition.

FORAGE ORBIT GARANT INC.
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
intermédiaires condensés

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2011 et 2010

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

(non audités)

2. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES (suite)

Acquisition de Morris Drilling inc. :

Le 13 décembre 2010, la Société a acquis la totalité des actions émises et en circulation de Morris Drilling inc. (opérant dans le domaine du forage de surface au Canada) pour une contrepartie nette totale de 3 427 \$ payable au moyen d'un montant en espèces de 2 595 \$ et par l'émission de 173 010 actions ordinaires de la société d'un montant de 832 \$. De plus, la Société recevra un montant de 100 \$ relativement au fonds de roulement net de la société à la date d'acquisition. Le montant à recevoir en contrepartie du fond de roulement net, ne porte pas intérêt et est payable dans les dix jours suivant la livraison des états financiers de Morris Drilling inc. Un montant de 1 900 \$ a été comptabilisé à titre d'actifs incorporels et 1 171 \$ à titre d'écart d'acquisition. Le montant d'écart d'acquisition n'est pas déductible fiscalement.

Les résultats d'exploitation de 1085820 Ontario Limited et de Morris Drilling inc. sont inclus dans les états financiers consolidés intermédiaires condensés à compter du 8 novembre 2010 et du 13 décembre 2010 respectivement.

Le 1er janvier 2011, Morris Drilling a été fusionné avec 1085820 Ontario Limited et le 8 février 2011, 1085820 Ontario Limited a modifié sa dénomination sociale pour Orbit Garant Ontario inc.

Les prix d'acquisition des opérations susmentionnées ont été répartis entre les actifs nets acquis selon leur juste valeur estimative comme suit :

	1085820 Ontario Limited	Morris Drilling Inc.	Total
	\$	\$	\$
Encaisse	70	17	87
Débiteurs	632	667	1 299
Autres actifs à court terme	626	262	888
Immobilisations corporelles	524	738	1 262
Écart d'acquisition	1 846	1 171	3 017
Actifs incorporels	4 322	1 900	6 222
Passifs à court terme	(407)	(922)	(1 329)
Impôts différés	(1 116)	(508)	(1 624)
Prix d'acquisition	<u>6 497</u>	<u>3 325</u>	<u>9 822</u>
Contrepartie			
Montant en espèces	3 310	2 595	5 905
Émission d'actions ordinaires	650	832	1 482
Créditeurs (débiteurs) relatifs aux acquisitions d'entreprises	521	(100)	421
Contrepartie conditionnelle	2 014	-	2 014
	<u>6 495</u>	<u>3 327</u>	<u>9 822</u>

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires condensés

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2011 et 2010

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

(non audités)

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers consolidés intermédiaires condensés reflètent la première adoption des Normes internationales d'information financière (« IFRS ») qui ont remplacé les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada le 1er janvier 2011. Toutes les divulgations d'informations et d'explications relatives à la première adoption des IFRS sont présentées à la note 19, qui fournit l'information jugée importante pour la compréhension des premiers états financiers IFRS de la Société. En outre, elle présente le rapprochement entre les données financières de 2010 établies selon les PCGR du Canada et les données financières de 2010 établies selon les IFRS, y compris le rapprochement des états consolidés intermédiaires condensés des résultats, du résultat global et des flux de trésorerie pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2010 et pour l'exercice terminé le 30 juin 2011, ainsi que le rapprochement des bilans consolidés et des capitaux propres aux 1er juillet 2010, 30 septembre 2010 et 30 juin 2011.

Les états financiers consolidés intermédiaires condensés IFRS ont été préparé conformément aux conventions comptables suivantes :

Mode de présentation

Les états financiers consolidés intermédiaires condensés ont été préparé conformément aux IFRS, tels que publiés par l'*International Accounting Standards Board* (« IASB ») et, en particulier, conformément à l'IAS 34, Information financière intermédiaire et à l'IFRS 1, Première application des Normes internationales d'information financière. Ces états financiers consolidés intermédiaires condensés doivent être lus en parallèle avec la divulgation relative à la transition aux IFRS comprise à la note 19.

Ces états financiers consolidés intermédiaires condensés ont été approuvés par le conseil d'administration de Forage Orbit Garant inc. le 8 décembre 2011.

Ces états financiers consolidés intermédiaires condensés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers, qui ont été mesurés à la juste valeur, et sont présentés en dollars canadiens, monnaie de l'environnement économique principal dans lequel la Société et ses filiales exercent leurs activités (la « monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés intermédiaires condensés sont présentés en dollars canadiens.

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés intermédiaires condensés incluent les états financiers de la Société et des entités contrôlées par la Société. La Société exerce le contrôle d'une entité lorsqu'elle a le pouvoir d'en diriger les politiques financières et opérationnelles dans le but d'en obtenir des avantages économiques.

Les revenus et les dépenses des filiales acquises ou cédées au cours de l'année sont inclus dans l'état consolidé intermédiaire condensé du résultat à partir de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession, comme il convient. Toutes les opérations et soldes intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires condensés

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2011 et 2010

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

(non audités)

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est mesuré à la juste valeur de la contrepartie donnée en échange du contrôle de l'entreprise acquise à la date d'acquisition. Cette contrepartie peut être composée d'espèces, d'actifs transférés, d'instruments financiers émis ou de paiements conditionnels futurs. Les actifs identifiables repris et les passifs assumés de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les résultats d'exploitation d'une entreprise acquise sont inclus dans les états financiers consolidés de la Société à partir de la date d'acquisition de l'entreprise. Les dépenses engagées pour l'acquisition et l'intégration de l'entreprise acquise sont comptabilisées en charges. Les participations ne donnant pas le contrôle dans une entité acquise sont initialement évaluées à la juste valeur et sont présentées séparément des capitaux propres attribuables aux actionnaires à la section « Capitaux propres » dans le bilan consolidé.

Conversion des devises

Les états financiers des établissements étrangers sont convertis selon le taux de change en vigueur à la date du bilan en ce qui a trait aux éléments d'actif et de passif, et selon les taux de change moyens au cours de la période pour les produits et les charges. Les ajustements découlant de l'écart de conversion de devises sont inscrits aux autres éléments du résultat global.

Les transactions conclues en monnaies étrangères sont des transactions libellées dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité. Les transactions conclues en devises sont converties selon le taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et pertes de change sur la conversion des actifs et passifs libellés en devises sont inclus dans les pertes ou gains de change à l'état des résultats.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement est fonction de l'objectif de l'émission ou de l'acquisition des instruments financiers, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Société. Les instruments financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

<u>Actif/passif</u>	<u>Classement</u>	<u>Mesure</u>
Encaisse	Prêts et créances	Coût amorti
Débiteurs	Prêts et créances	Coût amorti
Découvert bancaire	Autres passifs	Coût amorti
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs	Coût amorti
Contrepartie conditionnelle	Autres passifs	Juste valeur
Dette à long terme	Autres passifs	Coût amorti

Méthode de l'amortissement du coût et du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument financier et d'affectation des revenus d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs (y compris l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires condensés

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2011 et 2010

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

(non audités)

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent l'encaisse et le découvert bancaire dont le solde varie régulièrement entre un montant en espèces disponible et une dette.

Stocks

La Société maintient des stocks de fournitures d'exploitation, de tiges de forage et de trépan. Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est l'estimation du prix de vente moins les coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif. Les stocks ayant été utilisés sont évalués à 50 % du coût. Le montant de la dépréciation des stocks peut être renversé lorsque les circonstances ayant entraîné cette charge de dépréciation dans le passé n'existe plus.

Placements dans des sociétés associées

Les placements dans des sociétés associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la part des résultats d'exploitation dans la société associée est comptabilisée dans l'état consolidé des résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le prix coûtant représente les coûts d'acquisition, déduction faite des subventions gouvernementales et des crédits d'impôt sur le bénéfice s'y rapportant, ou les coûts de fabrication, y compris les frais de préparation, d'installation et d'essai. Les coûts relatifs à la fabrication d'équipements de forage comprennent le matériel, la main-d'oeuvre directe et les coûts indirects spécifiques.

Le coût des immobilisations corporelles comprend également les coûts d'emprunt attribuables à la construction ou au développement d'une immobilisation corporelle durant le stade de fabrication. Les dépenses futures, telles que les charges d'entretien et de réparations, sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

Les frais d'entretien sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les frais engagés pour des améliorations significatives sont capitalisés et amortis sur la durée de vie utile de l'immobilisation corporelle.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile estimatives suivantes :

Bâtiments et leurs composantes	5 à 40 ans
Matériel de forage	5 à 10 ans
Véhicules	5 ans
Autres	3 à 10 ans

Les améliorations locatives sont amorties sur le moindre de la durée du bail ou de la vie économique. L'amortissement des immobilisations corporelles commence dès qu'elles sont prêtes à être mises en service.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires condensés

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2011 et 2010

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

(non audités)

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Écart d'acquisition

Pour tous les regroupements d'entreprises, l'écart d'acquisition est évalué et comptabilisé comme étant l'excédent de la juste valeur de la contrepartie versée sur la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés comptabilisés. Si la Société acquiert moins de 100 % des participations dans l'entreprise acquise à la date d'acquisition, l'écart d'acquisition attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle est également comptabilisé à la juste valeur.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées suivantes :

Relation client	36 et 42 mois
Développement de technologies de forage	60 mois
Accord de non-concurrence	36 et 60 mois

Les méthodes d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont révisées à chaque fin d'exercice en ce qui a trait aux actifs incorporels importants. Tout changement est comptabilisé de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Dépréciation des actifs à long terme

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (« UGT »), lesquelles représentent les plus petits groupes d'actifs pour lesquels des entrées de trésorerie largement indépendantes sont générées. À chaque date de bilan, la Société revoit si des événements ou des circonstances indiquent que la valeur comptable des actifs à long terme ayant une durée d'utilité déterminée pourrait être inférieure à leur valeur recouvrable.

L'écart d'acquisition et les actifs incorporels non encore disponibles pour utilisation sont soumis à un test de dépréciation le 30 juin de chaque exercice et lorsqu'il y a une indication que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT, à laquelle l'actif a été attribué, excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le plus élevé de la juste valeur de l'actif ou de l'UGT, diminuée des coûts de la vente, et de la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de la vente représente le montant, déduction faite des coûts de disposition, qu'une entité pourrait obtenir à la date d'évaluation pour la vente de l'actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires condensés

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2011 et 2010

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

(non audités)

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Une charge de dépréciation est comptabilisée au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT par rapport à sa valeur recouvrable. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT à laquelle un écart d'acquisition a été affecté est inférieure à la valeur comptable de l'UGT, l'écart d'acquisition correspondant est déprécié en premier. Tout excédent de perte de valeur est comptabilisé et attribué aux actifs en proportion de la valeur comptable de chaque actif dans l'UGT.

Une charge de dépréciation comptabilisée au cours de périodes antérieures pour des actifs à long terme ayant des durées d'utilité déterminées et des actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée, sauf pour l'écart d'acquisition, peut être renversée dans l'état consolidé des résultats jusqu'à concurrence de l'excédent de la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT sur sa valeur comptable.

Impôts sur les bénéfices

Les impôts exigibles sont comptabilisés sur la base des montants prévus d'être versés ou recouverts selon les taux d'imposition et les réglementations fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date du bilan.

Les impôts différés sont comptabilisés en utilisant la méthode axée sur le bilan. Selon cette méthode, les éléments d'actif et de passif d'impôts différés sont constatés selon leur incidence fiscale future estimative résultant des écarts entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif existants et de leur valeur fiscale respective. Les éléments d'actif et de passif d'impôts différés sont évalués en appliquant les taux d'imposition qui seront en vigueur ou pratiquement en vigueur durant l'exercice au cours duquel il est prévu que les écarts temporaires seront réalisés ou réglés. L'incidence de tout changement des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur sur les éléments d'actif et de passif d'impôts différés est incluse dans les résultats de la période au cours de laquelle les changements de taux se produisent. Un actif d'impôts différé est comptabilisé initialement quand il est probable que le bénéfice imposable futur sera suffisant pour utiliser les avantages fiscaux afférents, et peut être réduit ultérieurement, si nécessaire, au montant qui est plus probable qu'improbable de se réaliser. Une charge ou un revenu d'impôts différés est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres dans la mesure où il se rattache à des éléments reconnus dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres dans la même période ou à une période différente.

Dans le cours normal des activités de la Société, un certain nombre de positions fiscales sont incertaines dû à la complexité des transactions et au fait que les interprétations fiscales et la législation afférente sont en changement continu. Lorsqu'une position fiscale est incertaine, la Société reconnaît un avantage fiscal ou réduit un passif fiscal uniquement lorsqu'il est probable que cet avantage fiscal sera réalisé dans le futur ou que ce passif fiscal n'est plus probable.

Frais de financement

Les frais de financement liés à la dette à long terme sont capitalisés en réduction de la dette à long terme et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Comptes clients

Les comptes clients sont évalués à leur valeur nominale, déduction faite d'une provision pour créances douteuses et d'une provision pour retours sur ventes. La Société établit une provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit propre à ses clients et des tendances historiques. Des comptes clients individuels sont radiés lorsque la direction estime qu'ils ne peuvent être recouverts.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires condensés

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2011 et 2010

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

(non audités)

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Contrats de location

Les actifs sous contrat de location sont classés au début du contrat de location en tant que (i) contrats de location-financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif, ou en tant que (ii) contrats de location simple pour tous les autres contrats de location. Tous les contrats de location actuels de la Société sont classés comme contrats de location simple.

Les paiements en vertu des contrats de location simple sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats sur une base linéaire pendant la durée du contrat de location. Tout incitatif locatif offert au preneur est reporté et constaté uniformément sur la durée du contrat de location.

Constatation des produits

Les produits tirés de contrats de forage sont comptabilisés en fonction du nombre de mètres réels forés pour chaque contrat. Les produits tirés de services auxiliaires sont comptabilisés au moment de la prestation des services et les revenus provenant de la vente de foreuses sont comptabilisés au moment de l'expédition. La Société constate ses produits lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que les services sont fournis, que les marchandises sont expédiées, que le prix demandé à l'acheteur est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Bénéfice par action

Le bénéfice par action est calculé selon le nombre quotidien moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le bénéfice dilué par action est calculé en divisant le bénéfice net par le nombre moyen dilué pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le nombre dilué d'actions ordinaires reflète l'effet dilutif potentiel découlant de l'exercice des options sur actions selon la méthode du rachat d'actions.

Rémunération à base d'actions

La Société comptabilise ses options sur actions selon la méthode de comptabilisation à la juste valeur. En vertu de cette méthode, la charge de rémunération est calculée en fonction de la juste valeur des options à la date d'attribution et amortie sur la période d'acquisition selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Lorsque les options sur actions non exercées sont annulées ou expirées, les montants sont transférés aux bénéfices non répartis.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires condensés

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2011 et 2010

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

(non audités)

4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS

Les estimations, les hypothèses et les jugements sont révisés régulièrement par la Société et sont fondés sur des expériences passées et sur d'autres facteurs, y compris les attentes concernant des événements futurs qui sont censées être raisonnables dans les circonstances.

La Société fait des estimations, élabore des hypothèses et émet des jugements concernant l'avenir. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations. Les estimations, les hypothèses et les jugements qui ont un risque d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours du prochain exercice sont abordés ci-dessous.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de valeur de réalisation nette. Lors de l'estimation de la valeur de réalisation nette, la direction prend en considération les données les plus fiables et celles disponibles lorsque les estimations sont faites. La réalisation future de la valeur comptable des stocks est affectée par les variations de prix dans différents segments du marché. Les stocks ayant été utilisés sont évalués à 50 % du coût. Le montant de la dépréciation des stocks peut être renversé lorsque les circonstances ayant entraînés cette charge de dépréciation dans le passé n'existent plus.

Durée d'utilité des actifs amortissables

La direction revoit la durée d'utilité des actifs amortissables à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Tout changement est comptabilisé de manière prospective comme un changement d'estimation comptable. Au 30 septembre 2011, la direction évalue que les durées d'utilité représentent la période estimée d'utilisation des actifs de la Société.

Regroupement d'entreprises

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs et les passifs de l'entreprise acquise sont inclus dans le bilan consolidé de la Société à leur juste valeur. En établissant les justes valeurs, la direction fait des estimations sur les flux de trésorerie futurs et sur les taux d'actualisation, cependant, les résultats réels peuvent varier. Tout changement d'estimations lors de la comptabilisation initiale aurait une incidence sur la mesure de l'écart d'acquisition.

Perte de valeur estimée de l'écart d'acquisition

La Société teste annuellement l'écart d'acquisition afin de déterminer s'il a subi une perte de valeur, conformément à la convention comptable énoncée dans le sommaire des principales conventions comptables. Les valeurs recouvrables des unités génératrices de trésorerie ont été déterminées sur la base des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent l'utilisation d'estimations.

Impôt sur les bénéfices exigibles

La Société est assujettie à l'impôt de plusieurs juridictions différentes. L'exercice du jugement est nécessaire dans l'établissement des différentes provisions à travers le monde. Il y a plusieurs transactions et calculs pour lesquels la détermination de l'impôt est incertaine. La Société comptabilise les passifs liés aux écarts potentiels fiscaux en estimant le montant éventuel des impôts supplémentaires qui seraient dus dans le futur. Lorsque le résultat fiscal définitif de ces questions est différent par rapport aux montants qui ont été initialement enregistrés, ces différences ont un impact sur les actifs et passifs exigibles et différés dans la période où cette résolution est faite. La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations d'impôt à l'égard de situations dans lesquelles la réglementation fiscale applicable est sujette à interprétation. Elle détermine ses provisions, le cas échéant, sur la base des montants qui devraient être versés aux autorités fiscales.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires condensés

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2011 et 2010

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

(non audités)

4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS (suite)

Impôts différés

L'évaluation de la probabilité de bénéfices imposables futurs pour lesquels des actifs d'impôts différés pourront être utilisés est basée sur les plus récentes prévisions budgétaires approuvées de la direction, lesquelles sont ajustées pour tenir compte des revenus non imposables significatifs et des limites spécifiques à l'utilisation des pertes fiscales et des crédits non utilisés. Les règles fiscales des nombreuses juridictions dans lesquelles la Société exerce ses activités sont aussi soigneusement prises en considération. Si une prévision de revenu imposable indique l'utilisation probable d'un actif d'impôt différé, surtout lorsqu'il peut être utilisé sans limite de temps, cet actif d'impôt différé est généralement reconnu dans son intégralité. La reconnaissance d'actifs d'impôt différé qui est soumise à certaines limites juridiques ou économiques ou à des incertitudes est évaluée individuellement par la direction sur la base des faits et circonstances spécifiques.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque (i) la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et quand (ii) le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont révisées à chaque date de bilan et les modifications aux estimations sont reflétées dans l'état consolidé des résultats dans la période où la réévaluation a lieu.

Contrepartie conditionnelle

La Société a estimé la juste valeur de la contrepartie conditionnelle en se basant sur les résultats et le budget des filiales. Toutefois, le montant peut varier en raison de changements imprévus dans les activités de la filiale.

Rémunération à base d'actions

La Société comptabilise ses options sur actions selon la méthode de comptabilisation à la juste valeur. En vertu de cette méthode, la charge de rémunération est calculée en fonction de la juste valeur des options à la date d'attribution et amortie sur la période d'acquisition selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes en tenant compte de la volatilité, du taux d'intérêt sans risque et de la durée de vie prévue.

5. MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les nouvelles normes suivantes n'ont pas été adoptées par anticipation par la Société et les impacts sur les états financiers consolidés lors de leur adoption n'ont pas encore été déterminés :

IFRS 9 – Instruments financiers

L'IFRS 9 simplifie l'évaluation et le classement des actifs et passifs financiers en réduisant le nombre de catégories d'évaluation et en supprimant les règles complexes axées sur les dérivés incorporés dans l'IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. De plus, la nouvelle norme comprend une option de juste valeur pour la désignation d'un instrument financier non dérivé, son classement et son évaluation. L'IFRS 9 est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013 avec adoption anticipée permise.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires condensés

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2011 et 2010

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

(non audités)

5. MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES (suite)

IFRS 10 – États financiers consolidés

L'IFRS 10 a remplacé le SIC 12, Consolidation – Entités ad hoc, et une partie de l'IAS 27, États financiers consolidés et individuels. Cette norme fournit des directives supplémentaires sur le concept de contrôle en tant que facteur déterminant dans la décision d'inclure une entité dans le périmètre de consolidation des états financiers consolidés de la société mère. L'IFRS 10 est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013 avec adoption anticipée permise.

IFRS 11 – Partenariats

L'IFRS 11 a remplacé l'IAS 31, Participations dans des coentreprises. Cette norme fournit des directives qui mettent l'accent sur les droits et obligations contractuels, et non sur la forme juridique de l'accord. Elle supprime également le choix d'utiliser la méthode de la consolidation proportionnelle lors de la comptabilisation des participations de l'entité dans des coentreprises. La nouvelle norme exige que ces participations soient comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'IFRS 11 est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013 avec adoption anticipée permise.

IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenues dans d'autres entités

L'IFRS 12 est une nouvelle norme intégrée relatives aux informations à fournir pour toutes les formes de participations dans des entités, y compris les entités découlant de partenariats, les entreprises associées, les entités ad hoc et autres véhicules hors bilan. L'IFRS 12 est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013 avec adoption anticipée permise.

IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur

L'IFRS 13 définit la juste valeur et exige de divulguer les évaluations de la juste valeur et offre un cadre de travail pour évaluer la juste valeur lorsqu'il est requis ou permis de le faire en vertu des normes IFRS. L'IFRS 13 est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013 avec adoption anticipée permise.

FORAGE ORBIT GARANT INC.
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
intermédiaires condensés

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2011 et 2010

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

(non audités)

6. CHARGES PAR NATURE

Détail de la charge d'amortissement aux résultats

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels a été présentée à l'état des résultats comme suit :

	30 septembre 2011 (3 mois)	30 septembre 2010 (3 mois)
	\$	\$
Coût des produits tirés de contrats	2 023	1 540
Frais généraux et administratifs	829	441
Total de l'amortissement	<u>2 852</u>	<u>1 981</u>

Principales charges par nature

Les coûts des produits tirés de contrats, les frais généraux et administratifs et les autres charges, par nature, se détaillent comme suit :

	30 septembre 2011 (3 mois)	30 septembre 2010 (3 mois)
	\$	\$
Amortissement	2 852	1 981
Charges au titre des avantages du personnel	16 162	12 132
Coût des stocks	6 922	5 668
Autres charges	5 927	4 415
Total des coûts des produits tirés de contrats et des frais généraux et administratifs	<u>31 863</u>	<u>24 196</u>

7. STOCKS

Le coût des stocks, qui a été passé en charges et qui est inclus dans le coût des produits tirés de contrats pour la période de 3 mois se terminant le 30 septembre 2011, est de 6 922 \$ (5 668 \$ pour la période de 3 mois se terminant le 30 septembre 2010). Pendant cette période, aucune dépréciation importante des stocks n'a été constatée à la suite d'une valeur nette de réalisation inférieure au coût et aucune dépréciation constatée dans un exercice antérieur n'a fait l'objet d'une reprise.

Les facilités de crédit de la Société sont en partie garanties par une sûreté générale sur la totalité des stocks.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires condensés

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2011 et 2010

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

(non audités)

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les variations concernant les immobilisations corporelles sont les suivantes :

Coût	Bâtiments et leurs composantes		Matériel de forage	Véhicules	Autres	Total
	Terrains					
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1er juillet 2010	761	3 146	33 037	8 519	1 191	46 654
Acquisitions	37	6 047	9 156	2 715	692	18 647
Dispositions	(69)	(526)	(1 016)	(426)	-	(2 037)
Acquisitions d'entreprises (note 2)	-	-	1 053	177	32	1 262
Solde au 30 juin 2011	729	8 667	42 230	10 985	1 915	64 526
Acquisitions	-	246	4 645	1 668	92	6 651
Dispositions	-	-	(523)	(34)	(3)	(560)
Écart de conversion de taux de change	-	-	25	9	-	34
Solde au 30 septembre 2011	729	8 913	46 377	12 628	2 004	70 651

Amortissement cumulé	Bâtiments et leurs composantes		Matériel de forage	Véhicules	Autres	Total
	Terrains					
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1er juillet 2010	-	234	11 405	2 751	583	14 973
Charge d'amortissement	-	130	5 190	1 568	271	7 159
Dispositions	-	(140)	(437)	(252)	-	(829)
Solde au 30 juin 2011	-	224	16 158	4 067	854	21 303
Charge d'amortissement	-	134	1 556	463	87	2 240
Dispositions	-	-	(172)	(24)	-	(196)
Écart de conversion de taux de change	-	-	4	3	-	7
Solde au 30 septembre 2011	-	358	17 546	4 509	941	23 354

Valeur comptable nette au 1er juillet 2010	761	2 912	21 632	5 768	608	31 681
Valeur comptable nette au 30 juin 2011	729	8 443	26 072	6 918	1 061	43 223
Valeur comptable nette au 30 septembre 2011	729	8 555	28 831	8 119	1 063	47 297

Le gain sur cession d'immobilisations corporelles totalisant 163 \$ (une perte de 57 \$ pour la période de 3 mois se terminant le 30 septembre 2010) est inclus dans le coût des produits tirés de contrats.

FORAGE ORBIT GARANT INC.
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
intermédiaires condensés

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2011 et 2010

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

(non audités)

9. ÉCART D'ACQUISITION

Les variations dans l'écart d'acquisition sont les suivantes :

	\$
Solde au 1er juillet 2010	19 698
Acquisitions d'entreprises (note 2)	3 017
Solde au 30 juin 2011	22 715
Solde au 30 septembre 2011	22 715

10. ACTIFS INCORPORELS

Les variations dans les actifs incorporels sont les suivantes :

	Relation client	Développement de technologies de forage (a)	Accord de non-concurrence	Total
Coût	\$	\$	\$	\$
Solde au 1er juillet 2010	14 024	-	2 110	16 134
Acquisitions d'entreprises (note 2)	2 940	2 912	370	6 222
Solde au 30 juin 2011	16 964	2 912	2 480	22 356
Solde au 30 septembre 2011	16 964	2 912	2 480	22 356

	Relation client	Développement de technologies de forage (a)	Accord de non-concurrence	Total
Amortissement cumulé	\$	\$	\$	\$
Solde au 1er juillet 2010	13 257	-	1 503	14 760
Charge d'amortissement	1 026	-	484	1 510
Solde au 30 juin 2011	14 283	-	1 987	16 270
Charge d'amortissement	330	146	136	612
Solde au 30 septembre 2011	14 613	146	2 123	16 882

Valeur nette comptable au 1er juillet 2010	767	-	607	1 374
Valeur nette comptable au 30 juin 2011	2 681	2 912	493	6 086
Valeur nette comptable au 30 septembre 2011	2 351	2 766	357	5 474

(a) Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2011, le développement de technologies de forage n'a pas été amorti, car il était toujours en développement.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires condensés

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2011 et 2010

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

(non audités)

11. DETTE À LONG TERME

	30 septembre 2011	30 juin 2011	1er juillet 2010
	\$	\$	\$
Emprunt autorisé d'un montant maximal de 40 millions de dollars, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 0,5 %, échéant en mai 2015, garanti par une hypothèque de premier rang sur l'universalité des biens présents et futurs (a) (b)	19 745	14 618	-
Emprunts, portant intérêt à des taux variant de 0 % à 1,5 %, remboursables par versements mensuels de 39 \$, échéant en septembre 2014, garantis par des véhicules dont la valeur comptable nette est de 1 295 \$	1 079	223	375
	<u>20 824</u>	<u>14 841</u>	<u>375</u>
Tranche à court terme	(440)	(168)	(203)
	<u>20 384</u>	<u>14 673</u>	<u>172</u>

(a) Le taux varie en fonction du calcul trimestriel d'un ratio financier et peut correspondre au taux préférentiel majoré d'un pourcentage variant de 0,5 % à 1,50 %. Selon certaines conditions, la facilité de crédit peut être augmentée d'un montant de 20 millions de dollars jusqu'à un montant maximal autorisé de 60 millions de dollars.

(b) Des frais financiers reportés au montant non amorti de 255 \$ sont présentés en réduction de la dette à long terme. Ces frais sont amortis dans les résultats selon les modalités de la dette à long terme selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Selon les modalités de la dette à long terme, la Société doit respecter certaines clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de ratios financiers minimaux (voir note 12).

Au 30 septembre 2011, le taux préférentiel était de 3 % (3 % au 30 juin 2011 et 2,5 % au 1er juillet 2010).

Les versements de capital requis au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

	\$
2012	440
2013	339
2014	300
2015	20 000

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires condensés

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2011 et 2010

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

(non audités)

12. GESTION DU CAPITAL

La Société inclut, dans la définition de son capital, les capitaux propres, la dette à long terme et le découvert bancaire, déduction faite de l'encaisse.

La structure de capital est composée de ce qui suit :

	30 septembre 2011	30 juin 2011	1er juillet 2010
	\$	\$	\$
Découvert bancaire	887	698	-
Dette à long terme	20 824	14 841	375
Capital-actions	53 402	53 386	51 898
Surplus d'apport	2 739	2 520	1 703
Bénéfices non répartis	51 114	47 437	35 991
Encaisse	-	-	(8 114)
	<u>128 966</u>	<u>118 882</u>	<u>81 853</u>

La gestion du capital de la Société a pour objectif de maintenir une flexibilité financière en vue de : i) préserver son accès aux marchés de capitaux; ii) rencontrer ses obligations financières et iii) financer, à l'interne, la croissance et les acquisitions potentielles. Pour gérer sa structure de capital, la Société pourrait ajuster ses dépenses, émettre de nouvelles actions, contracter de nouvelles dettes ou rembourser ses dettes existantes.

Selon les termes de certaines ententes de financement, la Société doit satisfaire à certaines clauses restrictives, tel que le respect d'un niveau du ratio de la dette principale sur un bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement, du ratio de la dette à long terme sur la capitalisation et du ratio de couverture des charges financières. Ces clauses restrictives limitent aussi, entre autres, la capacité de la Société à engager un endettement additionnel, à engager des hypothèques additionnelles, à s'engager dans des fusions ou des acquisitions et à verser des dividendes ou d'autres paiements. Au cours de la période, la Société était, et continue d'être en conformité avec ces clauses restrictives et toutes les autres conditions qui lui sont imposées par ses ententes de financement.

Dans le but de faciliter la gestion de ses besoins de trésorerie, la Société prépare des budgets annuels qui sont mis à jour, si nécessaire, dépendamment de divers facteurs.

Les objectifs de la Société concernant la gestion de son capital demeurent inchangés par rapport à la période précédente.

FORAGE ORBIT GARANT INC.
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
intermédiaires condensés

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2011 et 2010

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

(non audités)

13. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé, un nombre illimité d'actions ordinaires et privilégiées :

Actions ordinaires, avec droit de participation et droit de vote, sans valeur nominale

Les droits, privilèges, restrictions et conditions liés aux actions privilégiées doivent être présentés par une résolution du conseil d'administration de la Société avant l'émission

Actions ordinaires émises :

	Période de 3 mois se terminant le		Exercice se terminant le	
	30 septembre 2011		30 juin 2011	
	Nombre d'actions	\$	Nombre d'actions	\$
Solde au début de la période	33 048 937	53 406	32 738 684	51 918
Actions émises :				
Dans le cadre des acquisitions d'entreprises (a)	-	-	305 753	1 482
Actions sur options exercées	10 500	16	4 500	6
	<u>33 059 437</u>	<u>53 422</u>	<u>33 048 937</u>	<u>53 406</u>
Financement destiné à l'achat d'actions (b)	-	(20)	-	(20)
Solde à la fin de la période	<u><u>33 059 437</u></u>	<u><u>53 402</u></u>	<u><u>33 048 937</u></u>	<u><u>53 386</u></u>

(a) Émission au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2011 :

En novembre et en décembre 2010, la Société a émis un total de 305 753 actions ordinaires pour un montant total de 1 482 \$ relativement à l'acquisition de 1085820 Ontario Limited et de Morris Drilling inc. (voir note 2).

(b) Financement destiné à l'achat d'actions :

Le 20 août 2007, 13 333 actions ordinaires ont été émises à un salarié de la Société au prix de 1,50 \$ l'action ordinaire dans le cadre du régime d'actionnariat des salariés de la Société. La Société a accordé un prêt sur cinq ans s'élevant à 20 \$ à ce salarié conformément aux modalités et conditions exposées dans un billet garanti par 13 333 actions ordinaires. Le prêt est remboursable à la date la plus rapprochée entre (i) la date de vente des actions et (ii) la date d'échéance du prêt. Les intérêts sur le capital du prêt sont calculés et composés annuellement au taux de 8 %. Au 30 septembre 2011, la juste valeur de la garantie est de 67 \$.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires condensés

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2011 et 2010

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

(non audités)

13. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Bénéfice par action

Le bénéfice dilué par action ordinaire a été calculé en divisant le bénéfice net par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation en tenant compte de l'effet dilutif des options sur actions selon la méthode du rachat d'actions.

	30 septembre 2011 (3 mois)	30 septembre 2010 (3 mois)
Bénéfice par action de base		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	3 677 \$	2 218 \$
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation	33 054 304	32 738 684
Bénéfice par action de base	<u>0,11 \$</u>	<u>0,07 \$</u>
	30 septembre 2011 (3 mois)	30 septembre 2010 (3 mois)
Bénéfice par action dilué		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	3 677 \$	2 218 \$
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation	33 054 304	32 738 684
Ajustement du nombre moyen d'actions ordinaires - options sur actions	987 465	758 796
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation	<u>34 041 769</u>	<u>33 497 480</u>
Bénéfice par action dilué	<u>0,11 \$</u>	<u>0,07 \$</u>

Le calcul du bénéfice par action dilué pour la période de 3 mois se terminant le 30 septembre 2011 exclut l'effet de 365 000 options (625 000 pour la période de 3 mois se terminant le 30 septembre 2010) car ces options sont antidilutives.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires condensés

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2011 et 2010

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

(non audités)

13. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Régime d'options sur actions de 2007

En janvier 2007, le conseil d'administration a adopté un régime d'options sur actions (le « régime d'options sur actions de 2007 ») dont l'objectif est de conserver, de motiver et de récompenser les administrateurs, les membres de la direction, les salariés et les conseillers qualifiés de la Société.

En juin 2008, les modalités d'acquisition et d'échéance des options en cours ont été modifiées. Les droits sur les options deviendront maintenant acquis 31 jours après la date de clôture du PAPE, au taux de 50 %, et lors de chacun des premier et deuxième anniversaires de la date de clôture du PAPE, au taux de 25 %. Les options expireront 10 ans après la date d'attribution.

Régime d'options sur actions de 2008

Également, le 26 juin 2008, la Société a établi un nouveau régime d'options sur actions (le "régime d'options sur actions de 2008"), qui vise à contribuer à attirer, à conserver et à motiver les membres de la direction, les salariés, les administrateurs et les conseillers de la Société. Le nouveau régime d'options sur actions a été établi conformément aux politiques de la Bourse de Toronto sur les arrangements de rémunération sous forme de titres de sociétés inscrites. Les personnes admissibles à l'attribution d'options selon le nouveau régime comprennent les administrateurs, les membres de la direction ou les salariés d'Orbit Garant, d'une filiale, d'une société contrôlée par l'une de ces personnes ou d'une fiducie familiale dont au moins un des fiduciaires est l'une de ces personnes, et dont la totalité des bénéficiaires sont ces personnes, leurs époux ou leurs enfants.

Le nombre total d'actions ordinaires pouvant être émises sur le capital autorisé aux termes du nouveau régime d'options sur actions ou réservées aux fins d'émission lors de la levée d'options dans le cadre du régime d'options sur actions de 2008 ne pourra excéder 10 % des actions ordinaires émises et en circulation compte tenu du placement du 26 juin 2008 moins le nombre d'options émises aux termes du régime d'options antérieur. Le nombre d'actions ordinaires pouvant être réservées aux fins d'émission conformément aux options attribuées dans le cadre du nouveau régime d'options, ainsi que des actions ordinaires réservées aux fins d'émission sur le capital autorisé aux termes de tout autre régime concernant le personnel de la Société ou d'options pour services rendus attribuées par la Société, à une même personne, ne pourra excéder 5 % du nombre total des actions ordinaires alors émises et en circulation.

Sur la recommandation du comité de rémunération et de régie d'entreprise, le conseil d'administration administrera le régime d'options sur actions de 2008 et déterminera, notamment, les titulaires d'options, les périodes d'acquisition de droits, le prix de levée et les autres caractéristiques des options, dans chaque cas conformément au régime d'options sur actions de 2008, aux lois sur les valeurs mobilières applicables et aux règles de la Bourse de Toronto. Sauf si le conseil d'administration en décide autrement, les droits sur les options deviendront acquis à raison de 20 % par année à compter de 12 mois après la date d'attribution et expireront pas plus de 10 ans après la date de l'attribution. Les options sont acquises lorsque le détenteur de l'option cesse d'être un administrateur, un dirigeant ou un employé de la Société. Le prix de levée d'une option ne peut être inférieur à la juste valeur de marché des actions ordinaires au moment de l'attribution de l'option (soit le cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto le dernier jour de séance à laquelle des opérations sur les actions ordinaires ont eu lieu avant cette journée ou la moyenne du cours acheteur et du cours vendeur au cours des cinq derniers jours de séance précédant l'octroi, si aucune opération n'est survenue au cours de cette période).

FORAGE ORBIT GARANT INC.
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
intermédiaires condensés

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2011 et 2010

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

(non audités)

13. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Toutes les options sur actions en circulation sont attribuées aux administrateurs et aux employés. Les options sur actions en cours se détaillent comme suit :

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen \$
En cours au 1er juillet 2010	1 973 000	2,42
Attribuées au cours de l'exercice	365 000	5,73
Exercées au cours de la période	(4 500)	1,00
En cours au 30 juin 2011	2 333 500	2,94
Exercées au cours de la période	(10 500)	1,00
En cours au 30 septembre 2011	2 323 000	2,94
Exercables au 30 septembre 2011	1 468 000	1,90

Le tableau suivant résume l'information sur les options sur actions en circulation au 30 septembre 2011 :

Prix d'exercice \$	En cours au 30 septembre 2011	Durée de vie moyenne restante (années)	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Exercables au 30 septembre 2011	Prix d'exercice moyen pondéré \$
1,00 - 1,50	1 033 000	5,37	1,02	1 033 000	1,02
4,00	925 000	7,19	4,00	435 000	4,00
5,65 - 6,02	365 000	6,17	5,73	-	
	2 323 000			1 468 000	

La Société a calculé le montant de la juste valeur des options attribuées selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Le tableau suivant présente le calcul de la juste valeur des options à la date d'attribution et les hypothèses moyennes pondérées :

	Attribuées en février 2011	Attribuées en novembre 2010
Taux d'intérêt sans risque	2,31 %	1,84%
Durée de vie prévue (années)	5	5
Volatilité prévue	67,96 %	68,88 %
Rendement prévu	0 %	0 %
Juste valeur des options attribuées	3,45 \$	3,17 \$

Au cours de la période de 3 mois se terminant le 30 septembre 2011, la charge liée à la rémunération à base d'actions destinées aux salariés et aux administrateurs d'un montant total de 224 \$ a été comptabilisée au titre des frais généraux et administratifs (154 \$ pour la période de 3 mois se terminant le 30 septembre 2010).

FORAGE ORBIT GARANT INC.
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
intermédiaires condensés

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2011 et 2010

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

(non audités)

14. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôts se présente comme suit :

	30 septembre 2011 (3 mois)	30 septembre 2010 (3 mois)
	\$	\$
Impôts exigibles	1 714	1 059
Impôts différés	(163)	(88)
	<u>1 551</u>	<u>971</u>

La charge d'impôts diffère des montants calculés en appliquant les taux canadiens prévus par la loi (fédéral et provinciaux) de 27,44 % (29,09 % en 2010) au bénéfice avant impôts sur les bénéfices comme suit :

	30 septembre 2011 (3 mois)	30 septembre 2010 (3 mois)
	\$	\$
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	5 228	3 189
Impôts sur les bénéfices selon les taux d'imposition prévus par la loi	1 436	928
Augmentation (diminution) des impôts sur les bénéfices découlant des éléments suivants :		
Charges non déductibles	54	12
Charge non déductible liée à la rémunération à base d'actions	61	45
Participation non imposable aux résultats nets d'une société associée	-	(29)
Incidence d'une modification du taux d'imposition des sociétés et ajustements liés aux exercices précédents	(13)	15
Variation de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle	13	-
Total des impôts sur les bénéfices	<u>1 551</u>	<u>971</u>

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires condensés

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2011 et 2010

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

(non audités)

14. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (suite)

Les impôts différés sont calculés d'après l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs et se présentent comme suit aux dates indiquées :

	30 septembre 2011	30 juin 2011	1er juillet 2010
	\$	\$	\$
Actifs d'impôts différés :			
Frais d'émission d'actions	162	216	444
Placements à long terme	13	13	13
Total des actifs d'impôts différés	<u>175</u>	<u>229</u>	<u>457</u>
Passifs d'impôts différés :			
Immobilisations corporelles	1 061	1 121	1 313
Actifs incorporels	1 566	1 723	479
Total des passifs d'impôts différés	<u>2 627</u>	<u>2 844</u>	<u>1 792</u>
Passif d'impôts différés, montant net	<u><u>2 452</u></u>	<u><u>2 615</u></u>	<u><u>1 335</u></u>

15. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation :

	30 septembre 2011 (3 mois)	30 septembre 2010 (3 mois)
	\$	\$
Débiteurs	(603)	(941)
Stocks	(4 355)	(1 353)
Charges payées d'avance	253	90
Créditeurs et charges à payer	<u>(2 409)</u>	<u>(3 224)</u>
	<u><u>(7 114)</u></u>	<u><u>(5 428)</u></u>

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires condensés

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2011 et 2010

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

(non audités)

16. ENGAGEMENTS

La Société s'est engagée en vertu de contrats de location échéant jusqu'en 2014 à verser une somme de 63 \$ pour des véhicules. La Société s'est aussi engagée en vertu de contrats échéant jusqu'en 2021 à verser des loyers minimaux de 1 617 \$ pour des locaux d'entreprises. Les paiements minimaux exigibles pour les cinq prochains exercices en vertu des contrats de location se détaillent comme suit :

	<u>\$</u>
2012	214
2013	203
2014	180
2015	178
2016	178

De plus, la Société s'est engagée auprès d'un fournisseur à acheter pour un montant total de 2,5 millions de dollars en marchandises ou en services, d'ici le 31 janvier 2013.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à plusieurs risques relativement à ses actifs et passifs financiers. Il n'y a pas eu de changement important concernant l'exposition de la Société aux risques liés aux instruments financiers, les objectifs, politiques et processus pour gérer ses risques ou les méthodes utilisées pour les mesurer, par rapport aux périodes précédentes, sauf ce qui est mentionné dans cette note.

Risque de change

La Société effectue une partie de ses activités en dollars américains. Par conséquent, elle est exposée au risque associé aux fluctuations des taux de change. La Société ne gère pas activement ce risque. Au 30 septembre 2011, la Société disposait d'une trésorerie en dollars américains d'un montant de 370 \$ (296 \$ au 30 juin 2011; 228 \$ au 1er juillet 2010) et avait des débiteurs en dollars américains d'un montant de 312 \$ (388 \$ au 30 juin 2011; 516 \$ au 1er juillet 2010).

Au 30 septembre 2011, la Société a estimé qu'une augmentation ou une diminution de 10 % du taux de change en dollars américains aurait causé une augmentation ou une diminution du bénéfice net et du résultat global d'environ 14 \$ (13 \$ au 30 septembre 2010).

Risque de crédit

La Société accorde du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. La Société a adopté une politique selon laquelle elle peut seulement faire des affaires avec des contreparties solvables et obtenir, si nécessaire, des garanties suffisantes pour atténuer le risque de pertes financières provenant de créances en souffrance. Elle procède régulièrement à des analyses de solvabilité de ses clients et maintient des provisions pour pertes sur créances éventuelles. La demande de services de forage dépend du niveau d'activités d'exploration et de développement menées par les sociétés minières, particulièrement à l'égard de l'or, du nickel et du cuivre.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires condensés

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2011 et 2010

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

(non audités)

17. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Afin de réduire le risque de crédit, la Société assure une partie de ses débiteurs au moyen du programme d'assurance de Exportation et développement Canada (« EDC »). Ce programme d'assurance permet à certaines conditions, d'avoir une couverture d'assurance jusqu'à un montant équivalent à 90 % des débiteurs. Au 30 septembre 2011, le montant de la couverture d'assurance de EDC représente approximativement 29,7 % des débiteurs (32,7 % au 30 juin 2011; 53 % au 1er juillet 2010).

La valeur comptable des débiteurs tient compte de la provision pour créances douteuses, laquelle est estimée selon l'analyse chronologique des débiteurs, des résultats antérieurs, des risques spécifiques associés au client et à d'autres informations pertinentes. L'exposition maximale au risque de crédit est la valeur comptable des actifs financiers.

Au 30 septembre 2011, 35 % (43 % au 30 juin 2011; 54,9 % au 1er juillet 2010) des comptes clients sont classés comme étant des recevables courants et 2 % (2 % au 30 juin 2011; 5 % au 1er juillet 2010) des créances ont subi une baisse de valeur.

Deux clients importants représentaient 15 % et 11 % des comptes clients au 30 septembre 2011 (au 30 juin 2011, un client important représentait 13 % de ces comptes; au 1er juillet 2010, un client important représentait 10 % de ces comptes).

Deux clients importants représentaient 13 % et 10 % des produits tirés des contrats pour la période de 3 mois se terminant le 30 septembre 2011 (un client important représentait 11 % de ces produits pour la période de 3 mois se terminant le 30 septembre 2010).

Le risque de crédit provient également de la trésorerie et des équivalents de trésorerie avec les banques et les institutions financières. Ce risque est limité puisque les contreparties sont principalement des banques canadiennes ayant des cotes de crédit élevées.

La Société n'a pas d'instruments dérivés pour gérer ce risque.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt étant donné qu'une part importante de sa dette à long terme porte intérêt à des taux variables.

Au 30 septembre 2011, la Société a estimé qu'une augmentation ou une diminution de 1 % du taux d'intérêt donnerait lieu à une augmentation ou à une diminution correspondante annuelle du bénéfice net d'environ 149 \$ (105 \$ au 30 juin 2011; aucun impact significatif au 1er juillet 2010).

Juste valeur

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs, des débiteurs relatifs à la cession de placements dans une société associée, du découvert bancaire et des créditeurs et charges à payer correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur de la dette à long terme correspond approximativement à sa valeur comptable car elle porte intérêt à un taux variable et elle comporte des conditions de financement que la Société pourrait obtenir actuellement. La juste valeur de la contrepartie conditionnelle a été déterminée selon un taux d'actualisation en fonction du marché.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires condensés

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2011 et 2010

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

(non audités)

17. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Société provient de sa gestion du fonds de roulement, des charges financières et des paiements en capital sur ses instruments de créances. Il s'agit du risque que la Société ne sera pas en mesure de respecter ses obligations financières au moment de leur échéance.

La Société gère le risque de liquidité en maintenant des réserves adéquates, des facilités bancaires et des réserves de facilités d'emprunt, en surveillant de façon constante les flux de trésorerie actuels et prévisionnels et en faisant correspondre les termes de ses actifs et de ses passifs financiers. Dans la note 12, la Société détaille ses facilités qui ne sont pas utilisées, mais qui sont à sa disposition afin de réduire davantage son risque de liquidité.

	Total	0 - 1 an	2 - 3 ans	4 - 5 ans
	\$	\$	\$	\$
Découvert bancaire	887	887	-	-
Créditeurs et charges à payer	16 601	16 601	-	-
Contrepartie conditionnelle	2 400	800	1 600	-
Dette à long terme (capital seulement)	21 079	440	639	20 000
	<u>40 967</u>	<u>18 728</u>	<u>2 239</u>	<u>20 000</u>

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires condensés

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2011 et 2010

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

(non audités)

18. INFORMATION SECTORIELLE

La Société exerce ses activités dans trois secteurs géographiques : Forage Canada, Forage International (États-Unis, Amérique centrale et Amérique du Sud) et Fabrication Canada. Les services fournis par les secteurs isolables de forage sont essentiellement les mêmes. La direction évalue le rendement selon la marge brute de ces trois secteurs géographiques, avant les intérêts, les frais généraux de la Société et les impôts sur les bénéfices. Le tableau suivant présente les données relatives à chacun des secteurs isolables de la Société.

	30 septembre 2011 (3 mois)	30 septembre 2010 (3 mois)
	\$	\$
Produits tirés de contrats		
Forage Canada	30 353	24 751
Forage International	6 195	2 470
Fabrication Canada	3 348	1 808
Élimination - Fabrication Canada	(2 805)	(1 644)
	<u>37 091</u>	<u>27 385</u>
Marge brute		
Forage Canada	4 937	4 375
Forage International	3 949	1 135
Fabrication Canada	32	94
	<u>8 918</u>	<u>5 604</u>
Charges financières	212	60
Frais généraux de la Société	3 478	2 355
Impôts sur les bénéfices	1 551	971
	<u>5 241</u>	<u>3 386</u>
Bénéfice net	<u>3 677</u>	<u>2 218</u>
Amortissement		
Forage et fabrication Canada	1 759	1 299
Forage International	230	228
Fabrication Canada	34	13
Administratifs	829	441
	<u>2 852</u>	<u>1 981</u>

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires condensés

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2011 et 2010

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

(non audités)

18. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

	Au 30 septembre 2011	Au 30 juin 2011	Au 1er juillet 2010
Actifs identifiables	\$	\$	\$
Forage et fabrication Canada	138 855	130 040	100 764
Forage International	11 314	12 596	7 696
	<u>150 169</u>	<u>142 636</u>	<u>108 460</u>
Immobilisations corporelles			
Forage et fabrication Canada	43 247	39 415	28 210
Forage International	4 050	3 808	3 471
	<u>47 297</u>	<u>43 223</u>	<u>31 681</u>

19. TRANSITION AUX IFRS

Les présents états financiers consolidés intermédiaires condensés de la Société sont les premiers états financiers préparés selon les normes IFRS telles que décrites dans les conventions comptables (note 3). La date du bilan d'ouverture et la date de transition de la Société est le 1er juillet 2010. L'IFRS 1 exige la présentation d'informations financières comparatives et impose aux premiers adoptants d'appliquer rétrospectivement toutes les normes IFRS en vigueur pour l'exercice se terminant le 30 juin 2012 pour la Société. Cependant, elle prévoit certaines exemptions optionnelles et certaines exceptions obligatoires pour les premiers adoptants des IFRS.

Avant l'adoption des IFRS, les états financiers consolidés de la Société étaient préparés selon les PCGR du Canada pour toutes les périodes jusqu'au 30 juin 2010, y compris l'exercice terminé à cette date. La Société a mis en application IFRS 1, *Première adoption des normes internationales d'information financière*, pour préparer ces premiers états financiers consolidés intermédiaires condensés IFRS. L'incidence de la transition aux IFRS sur les capitaux propres, les états du résultat net, du résultat global et des flux de trésorerie présentés est décrite dans cette note et est expliquée plus en détail dans les notes relatives aux tableaux.

Choix initiaux lors de l'adoption

La Société a adopté IFRS 1 lors de la préparation des présents états financiers consolidés. De façon générale, la Société est tenue d'établir des conventions comptables IFRS à compter de la date de transition et d'appliquer ces conventions rétrospectivement pour déterminer le bilan d'ouverture IFRS au 1er juillet 2010. Cette norme fournit un certain nombre d'exceptions obligatoires et d'exemptions optionnelles à ce principe général d'application rétrospective lors de la transition des PCGR du Canada aux IFRS pour la Société. Les descriptions des exemptions et exceptions applicables sont détaillées ci-dessous, de même que les choix de la Société :

Exceptions obligatoires aux IFRS adoptés par la Société

1. **Estimations** - Conformément à l'IFRS 1, les estimations d'une entité selon les IFRS à la date de transition aux IFRS doivent être conformes aux estimations faites à la même date selon les PCGR du Canada antérieurs, à moins qu'il existe des preuves tangibles que ces estimations étaient erronées. Les estimations faites antérieurement par la Société selon les PCGR du Canada n'ont pas été révisées lors de l'application des IFRS.

FORAGE ORBIT GARANT INC.
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
intermédiaires condensés

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2011 et 2010

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

(non audités)

19. TRANSITION AUX IFRS (suite)

Choix des exemptions optionnelles appliquées par la Société

- Regroupements d'entreprises** - IFRS 1 permet d'appliquer IFRS 3 R (révisée), *Regroupement d'entreprises*, rétrospectivement ou prospectivement à partir de la date de transition. L'application rétrospective exigerait le retraitement de tous les regroupements d'entreprises survenus avant la date de transition. La Société a choisi de ne pas appliquer rétrospectivement IFRS 3 R aux regroupements d'entreprises survenus avant la date de transition, de sorte que ces regroupements d'entreprises n'ont pas été retraités. Par conséquent, l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, doit aussi être appliquée de manière prospective. La valeur comptable de l'écart d'acquisition, tel qu'établie antérieurement selon les PCGR du Canada, résultant de regroupements d'entreprises survenus avant le 1er juillet 2010 n'a pas été ajustée en raison de l'application de ces exemptions.
- Montant cumulé des différences de conversion** - IFRS 1 permet d'éliminer les gains et pertes cumulatifs de conversion des investissements nets dans des établissements étrangers à la date de transition plutôt que d'adopter l'IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*, de façon rétroactive depuis l'acquisition ou la création d'une filiale. La Société a choisi d'éliminer l'écart de conversion cumulé au 1er juillet 2010 au solde d'ouverture des bénéfices non répartis.

Rapprochements des PCGR du Canada et des IFRS

IFRS 1 impose à une entité de rapprocher ses capitaux propres, son résultat global et ses flux de trésorerie des périodes antérieures. La première adoption par la société des IFRS n'a pas eu d'incidence sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, de financement ou d'investissement. Les tableaux qui suivent présentent les rapprochements des capitaux propres, du bénéfice net et du résultat global selon les PCGR du Canada et les IFRS pour les périodes indiquées :

Rapprochement des capitaux propres

Aux	Explications	30 juin 2011	30 septembre 2010	1er juillet 2010
		\$	\$	\$
Capitaux propres selon les PCGR du Canada		103 787	91 964	89 592
Différences avec les PCGR du Canada diminuant les capitaux propres publiés :				
Frais d'acquisition d'entreprises	(c)	(328)	-	-
Variation de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle	(b)	(116)	-	-
Total des capitaux propres selon les IFRS		103 343	91 964	89 592

FORAGE ORBIT GARANT INC.
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
intermédiaires condensés

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2011 et 2010

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

(non audités)

19. TRANSITION AUX IFRS (suite)

Rapprochement du bénéfice net

Pour les périodes terminées		30 juin 2011 (12 mois)	30 septembre 2010 (3 mois)
	Explications		
Bénéfice net selon les PCGR du Canada		\$ 12 128	\$ 2 249
Différence avec les PCGR du Canada diminuant le résultat publié :			
Frais d'acquisition des acquisitions d'entreprises	(c)	(328)	-
Variation de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle	(b)	(116)	-
Rémunération fondée sur des actions	(a)	(238)	(31)
Bénéfice net selon les IFRS		11 446	2 218

Rapprochement du résultat global

Pour les périodes terminées		30 juin 2011 (12 mois)	30 septembre 2010 (3 mois)
	Explications		
Résultat global selon les PCGR du Canada		\$ 12 128	\$ 2 249
Différence avec les PCGR du Canada diminuant le résultat global publié :			
Frais d'acquisition des acquisitions d'entreprises	(c)	(328)	-
Variation de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle	(b)	(116)	-
Rémunération fondée sur des actions	(a)	(238)	(31)
Résultat global selon les IFRS		11 446	2 218

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires condensés

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2011 et 2010

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

(non audités)

19. TRANSITION AUX IFRS (suite)

Modifications des méthodes comptables

Outre les exemptions et les exceptions décrites ci-dessus, les rubriques ci-dessous font état des différences importantes entre les méthodes comptables antérieures conformes aux PCGR du Canada et les nouvelles méthodes comptables conformes aux IFRS que la Société applique maintenant.

Rémunération à base d'actions

Selon les IFRS, le passif lié aux attributions à base d'actions qui prévoient le règlement en espèces ou autres actifs doit être évalué à sa juste valeur et réévalué à sa juste valeur à la fin de chaque période. Selon les PCGR du Canada, le passif était évalué et réévalué à chaque date de fin de période à la valeur intrinsèque des attributions à base d'actions au lieu de leur juste valeur.

Selon les IFRS, lorsqu'une attribution à base d'actions est acquise en tranches échelonnées sur une période d'acquisition de droits (« acquisition graduelle de droits »), chaque tranche est évaluée et comptabilisée comme une attribution distincte. Selon les PCGR du Canada, la Société avait le choix de comptabiliser l'attribution dans son ensemble. L'évaluation est déterminée en utilisant la durée de vie moyenne des attributions à base d'actions.

Gains ou pertes sur conversion des investissements dans des établissements étrangers

Tel que mentionné précédemment à la section « IFRS 1 : Choix initiaux lors de l'adoption », la Société a choisi d'éliminer les gains ou pertes cumulatifs de conversion des investissements nets dans des établissements étrangers au solde d'ouverture des bénéfices non répartis à la date de transition.

Rapprochement entre les PCGR et les IFRS

L'IFRS utilise un cadre de travail conceptuel qui est similaire à celui des PCGR du Canada. Cependant, des différences importantes existent dans certains champs de reconnaissance, d'évaluation et de divulgation. Bien que l'adoption de l'IFRS n'ait pas changé les flux de trésorerie réels de la société, elle a entraîné des changements au bilan de la société ainsi qu'aux résultats des activités. Afin de permettre aux utilisateurs des états financiers de mieux comprendre ces changements aux états financiers consolidés des résultats, du résultat global et le bilan de la Société, préparés en vertu des PCGR du Canada, ont été rectifiés selon les normes IFRS à différentes dates, et les différences dans les résultats expliqués, tel qu'exigé par l'IFRS 1.

FORAGE ORBIT GARANT INC.
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
intermédiaires condensés

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2011 et 2010

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)
(non audités)

19. TRANSITION AUX IFRS (suite)

Bilan consolidé au 1er juillet 2010

Explication	Montant selon les PCGR du Canada	Ajustements découlant des IFRS	Reclassements découlant des IFRS	Montant selon les IFRS
	\$	\$	\$	\$
ACTIF				
Actif à court terme				
Encaisse	8 114			8 114
Débiteurs	21 188			21 188
Stocks	22 708			22 708
Impôts sur les bénéfices à recevoir	2 351			2 351
Charges payées d'avance	460			460
	54 821	-	-	54 821
Actif à long terme				
Placements dans une société associée	886			886
Immobilisations corporelles	31 681			31 681
Écart d'acquisition	19 698			19 698
Actifs incorporels	1 374			1 374
Total de l'actif	108 460	-	-	108 460
PASSIF				
Passif à court terme				
Créditeurs et charges à payer	17 158			17 158
Tranche à court terme de la dette à long terme	203			203
	17 361	-	-	17 361
Passif à long terme				
Dette à long terme	172			172
Impôts différés	1 335			1 335
Total du passif	18 868	-	-	18 868
CAPITAUX PROPRES				
Capital-actions	51 898			51 898
Surplus d'apport	(a) 1 369	334		1 703
Bénéfices non répartis	(a) 36 325	(334)		35 991
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	89 592	-	-	89 592
Total du passif et des capitaux propres	108 460	-	-	108 460

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires condensés

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2011 et 2010

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

(non audités)

19. TRANSITION AUX IFRS (suite)

État consolidé des résultats pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2010

Explication	Montant selon les PCGR du Canada	Ajustements découlant des IFRS	Reclassements découlant des IFRS	Montant selon les IFRS
	\$	\$	\$	\$
Produits tirés de contrats	27 385			27 385
Coûts des produits tirés de contrats (d)	20 241		1 540	21 781
Marge brute	7 144	-	(1 540)	5 604
Charges				
Frais généraux et administratifs (a), (d)	1 951	31	441	2 423
Amortissement des immobilisations corporelles (d)	1 624		(1 624)	-
Amortissement des actifs incorporels (d)	357		(357)	-
Perte de change (d)	33		(33)	-
Intérêts sur la dette à long terme (d)	18		(18)	-
Intérêts et frais bancaires (d)	42		(42)	-
Autres charges (d)	-		33	33
Charges financières (d)	-		60	60
	4 025	31	(1 540)	2 516
Bénéfice avant les éléments suivants	3 119	(31)	-	3 088
Participation aux résultats nets d'une société associée	101			101
Impôt sur les bénéfices	971			971
Bénéfice net	2 249	(31)	-	2 218

État consolidé du résultat global pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2010

Explication	Montant selon les PCGR du Canada	Ajustements découlant des IFRS	Reclassements découlant des IFRS	Montant selon les IFRS
	\$	\$	\$	\$
Bénéfice net (a)	2 249	(31)		2 218
Autres éléments du résultat global				
Perte non réalisée sur la conversion des investissements nets dans des établissements étrangers	-			-
Résultat global	2 249	(31)	-	2 218

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires condensés

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2011 et 2010

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

(non audités)

19. TRANSITION AUX IFRS (suite)

Bilan consolidé au 30 septembre 2010

Explication	Montant selon les PCGR du Canada	Ajustements découlant des IFRS	Reclassements découlant des IFRS	Montant selon les IFRS
	\$	\$	\$	\$
ACTIF				
Actif à court terme				
Encaisse	3 386			3 386
Débiteurs	22 130			22 130
Stocks	24 061			24 061
Impôts sur les bénéfices à recevoir	3 322			3 322
Charges payées d'avance	370			370
	53 269	-	-	53 269
Actif à long terme				
Placements dans une société associée	987			987
Immobilisations corporelles	32 570			32 570
Écart d'acquisition	19 698			19 698
Actifs incorporels	1 016			1 016
Total de l'actif	107 540	-	-	107 540
PASSIF				
Passif à court terme				
Créditeurs et charges à payer	13 935			13 935
Tranche à court terme de la dette à long terme	228			228
	14 163	-	-	14 163
Passif à long terme				
Dette à long terme	166			166
Impôts différés	1 247			1 247
Total du passif	15 576	-	-	15 576
CAPITAUX PROPRES				
Capital-actions	51 898			51 898
Surplus d'apport	(a) 1 492	365		1 857
Bénéfices non répartis	(a) 38 574	(365)	-	38 209
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	91 964	-	-	91 964
Total du passif et des capitaux propres	107 540	-	-	107 540

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires condensés

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2011 et 2010

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

(non audités)

19. TRANSITION AUX IFRS (suite)

État des résultats consolidé pour l'exercice se terminant le 30 juin 2011

Explication	Montant selon les PCGR du Canada	Ajustements découlant des IFRS	Reclassements découlant des IFRS	Montant selon les IFRS
	\$	\$	\$	\$
Produits tirés de contrats	127 738			127 738
Coûts des produits tirés de contrats (d)	92 471		6 793	99 264
Marge brute	35 267	-	(6 793)	28 474
Charges				
Frais généraux et administratifs (a), (c), (d)	9 247	566	1 866	11 679
Amortissement des immobilisations corporelles (d)	7 159		(7 159)	-
Amortissement des actifs incorporels (d)	1 510		(1 510)	-
Perte de change (d)	41		(41)	-
Gain sur cession d'immobilisations corporelles (d)	(126)		126	-
Intérêts sur la dette à long terme (d)	258		(258)	-
Intérêts et frais bancaires (b), (d)	182	116	(298)	-
Autres charges (d)	-		41	41
Charges financières (d)	-		440	440
	18 271	682	(6 793)	12 160
Bénéfice avant les éléments suivants	16 996	(682)	-	16 314
Participation aux résultats nets d'une société associée	225			225
Gain sur la cession de placements dans une société associée	209			209
	434	-	-	434
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	17 430	(682)	-	16 748
Impôt sur les bénéfices	5 302			5 302
Bénéfice net	12 128	(682)	-	11 446

État consolidé du résultat global pour l'exercice se terminant le 30 juin 2011

Explication	Montant selon les PCGR du Canada	Ajustements découlant des IFRS	Reclassements découlant des IFRS	Montant selon les IFRS
	\$	\$	\$	\$
Bénéfice net (a), (b), (c)	12 128	(682)		11 446
Autres éléments du résultat global				
Perte non réalisée sur la conversion des investissements nets dans des établissements étrangers	-			-
Résultat global	12 128	(682)	-	11 446

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires condensés

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2011 et 2010

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

(non audités)

19. TRANSITION AUX IFRS (suite)

Bilan consolidé au 30 juin 2011

Explication	Montant selon les PCGR du Canada	Ajustements découlant des IFRS	Reclassements découlant des IFRS	Montant selon les IFRS
	\$	\$	\$	\$
ACTIF				
Actif à court terme				
Débiteurs	33 081			33 081
Débiteurs relatifs à la cession de placements dans une société associée	784			784
Stocks	33 646			33 646
Impôts sur les bénéfices à recevoir	2 412			2 412
Charges payées d'avance	689			689
	70 612	-	-	70 612
Actif à long terme				
Immobilisations corporelles	43 223			43 223
Écart d'acquisition	(b), (c) 21 061	1 654		22 715
Actifs incorporels	(b) 6 044	42		6 086
Total de l'actif	140 940	1 696	-	142 636
PASSIF				
Passif à court terme				
Découvert bancaire	698			698
Créditeurs et charges à payer	19 009			19 009
Contrepartie conditionnelle	(b) -	774		774
Tranche à court terme de la dette à long terme	168			168
	19 875	774	-	20 649
Passif à long terme				
Contrepartie conditionnelle	(b) -	1 356		1 356
Dette à long terme	14 673			14 673
Impôts différés	(b) 2 605	10		2 615
Total du passif	37 153	2 140	-	39 293
CAPITAUX PROPRES				
Capital-actions	53 386			53 386
Surplus d'apport	(a) 1 948	572		2 520
Bénéfices non répartis	(a), (b), (c) 48 453	(1 016)		47 437
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	103 787	(444)	-	103 343
Total du passif et des capitaux propres	140 940	1 696	-	142 636

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires condensés

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2011 et 2010

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

(non audités)

19. TRANSITION AUX IFRS (suite)

(a) Rénumération fondée sur des actions

PCGR du Canada - Pour les attributions fondées sur des actions dont l'acquisition est échelonnée dans le temps, la juste valeur d'une attribution est comptabilisée selon le mode linéaire sur la durée de service requise pour assurer l'acquisition.

IFRS - Chaque tranche d'une attribution dont l'acquisition est échelonnée dans le temps est traitée comme une attribution distincte ayant sa propre date d'acquisition des droits et sa propre juste valeur. Chaque attribution est comptabilisée selon ce qui précède. Par conséquent, la société a ajusté sa charge de rémunération fondée sur des actions pour tenir compte de cette différence de méthode comptable.

(b) Regroupement d'entreprise - Contreparties conditionnelles

PCGR du Canada - Les contreparties conditionnelles liées à des regroupements d'entreprise étaient comptabilisées à titre d'ajustement de l'écriture d'acquisition au moment où elles étaient payées.

IFRS - Les contreparties conditionnelles sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de l'acquisition. Les variations subséquentes sont comptabilisées au résultats de la période. La Société a donc comptabilisé les contreparties conditionnelles pour l'acquisition de 1085820 Ontario Limited (Advantage Control Technologies).

(c) Regroupement d'entreprise - Frais d'acquisition

PCGR du Canada - Les frais d'acquisition d'entreprises étaient comptabilisés dans le prix d'acquisition de l'entreprise.

IFRS - Les frais d'acquisition sont comptabilisés dans les résultats. La Société a donc comptabilisé dans les résultats les frais d'acquisition relativement aux acquisitions de 1085820 Ontario Limited (Advantage Control Technologies) et Morris Drilling inc.

(d) Reclassement des résultats consolidés

PCGR du Canada - L'état des résultats doit donner une image fidèle des résultats d'exploitation de la période et doit fournir certaines informations spécifiques. Cependant, le concept de présentation par nature ou par fonction n'est pas abordé.

IFRS - L'entité doit présenter une analyse des charges comptabilisées en résultat net utilisant un classement reposant soit leur nature, soit sur leur fonction au sein de l'entité, en choisissant l'option qui fournit les informations fiables les plus pertinentes. La Société juge que la classification de ses charges par fonction est plus pertinente.

En conséquence, la charge d'amortissement a été reclassifiée entre les coûts des produits tirés de contrats et les frais généraux et administratifs. De plus, les intérêts sur la dette à long terme, les intérêts et frais bancaires, les gains ou pertes de change et le gain sur cession d'immobilisations corporelles ont été reclassifiés selon leur fonction respective.